



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées / DNSCE

Comité Technique du 26 mai 2016

LA COMEDIE DANGEREUSE

Étaient présents :

Représentant l'administration

MM. L'Hermitte, Audoynaud, Decressac, Venot
M. Leborgne, Mmes Maggioni et Garrigou (secrétariat)

Représentants des personnels

USD/FO : M. Soullignac (titulaire) ; Mme Ayrial et M. Symphorien (experts)
CFDT : M. Lacaste (titulaire) et Mme Auvray ;
SOLIDAIRES : M. Lafitteau (suppléant avec voix délibérative) ;
UNSA : Mme Benedetti et M. Vasseur en qualité d'experts
CGT : Mmes Ragaru, Hullin et MM. Larroudé, Laurent, Balzer et Mme Escoubet (expert)

Lecture par les représentants des personnels du Snad-Cgt d'une déclaration préalable dans laquelle nous faisons un parallèle entre le non-respect de la démocratie parlementaire pour la loi travail et le non-respect des instances consultatives lors des processus de fermeture des services douaniers (lire [ici](#)).

Qui donc a peur de la vérité ?

Avant de passer à l'ordre du jour du comité technique, le Président informe les représentants des personnels qu'il ne donne pas suite à la délibération pourtant votée à l'unanimité du comité le 1^{er} mars 2016 concernant l'enregistrement des débats. Dans la mesure où les représentants du personnel avaient procédé à ce vote car ils n'étaient pas satisfaits de trouver la parole directorial édulcorée ou ripolinée dans les PV, cela n'a rien d'étonnant. Le président aime bien rouler les représentants du personnel dans la farine mais il aime mieux que ça ne laisse pas de trace...

Pour répondre à la déclaration préalable, le président nous informe que, pour sa part, il n'apportera pas de modification dans les compétences actuelles de ses directeurs malgré le décret n°2016-357 du 25 mars 2016 qui modifie l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects. L'intégralité des prérogatives des directeurs régionaux sera donc reconduite malgré le décret... Pour combien de temps ? Si la DG s'est donné la peine – a pris le risque – de modifier la réglementation, ce n'est pas pour que rien ne change !

Il ajoute concernant la réflexion de fond sur l'exercice des droits syndicaux, que la décision finale appartient à la direction générale. Le président informe le comité qu'un groupe de travail sera réuni au cours du mois de juin 2016 concernant les nouvelles élections suite au redécoupage régional. Les personnels voteront uniquement pour élire leurs représentants au Comité Technique Local des nouvelles Interrégions mais pas pour les CAPL car ces commissions sont ju-

gées moins essentielles par la DG (donc on peut facilement leur tordre le coup en remettant en cause le mandat des élus qui n'appartiennent pas à la nouvelle DI).

Le Président nous relaie le propos du secrétaire d'état au Budget, M.Eckert, qui lors d'un discours à l'école de La Rochelle a affirmé que « *la douane marchait sur ses deux jambes, la branche OPCO et la branche Surveillance* ». Le problème c'est que l'une est plus courte que l'autre car du fait de la poursuite des suppressions d'effectifs dans la branche OPCO/AG, il est malheureusement évident que M.Eckert se paye de mots, une fois de plus. Du coup, c'est toute la douane qui boite et risque de tomber !!

Le président ne partage pas notre avis s'agissant des coups de canifs portés à la démocratie sociale en douane. Selon lui, « *l'administration met tout en œuvre pour que les représentants des personnels puissent travailler normalement* ». Il aurait fait un excellent ministre de la Propagande notre DI !

On a beau parler du non-remplacement des représentants des personnels dans les services, de l'absence de local syndical à l'hôtel des douanes, des informations que l'on attend toujours dans les CHSCT lors des projets de fermeture de services, des prochaines élections qui vont phagocytter prématurément l'emploi du temps des élus, des panneaux syndicaux en nombre insuffisant et pas aux normes et de l'inertie coupable de l'administration sur ces sujets, ça ne l'inquiète pas trop : « *l'administration met tout en œuvre pour que les représentants des personnels puissent travailler normalement* ».

Le problème c'est que bientôt les directeurs vont devoir apprendre à parler dans des salles vides : sous la double contrainte des suppressions d'effectifs et des objectifs, les vocations se font rares dans les services pour assurer la représentation des personnels dans les instances.

Il faut dire que dans un tel contexte il faut avoir une détermination héroïque pour assurer cette charge qui n'est jamais valorisée loin s'en faut. Et pour une considération que vous allez pouvoir juger...

Point I – Approbation du procès verbal du 1er mars 2016

Adopté à l'unanimité

Point II – Fermeture du bureau de Tarbes

Dans la présentation par le président du projet de fermeture du bureau de Tarbes et des démarches entreprises par l'administration sur ce sujet, il apparaît que la partie viticulture est depuis plusieurs mois prise en charge par les agents du bureau de Pau.

Ce transfert n'a jamais fait l'objet d'avis, ni d'information préalable des CHSCT31 et 64 ni du comité technique déconcentré de la DI de Bordeaux.

Nous intervenons sur le transfert du dédouanement sur le bureau de Pau d'une partie des entreprises présentes à Tarbes. En effet, ce bureau aura pour mission de contrôler les opérateurs hors aéronautique mais aussi les procédures domiciliés géré par le futur centre d'expertise de Blagnac.

Les documents présentés par l'administration ne détaillent pas l'activité des contributions indirectes. Pour les EA, une simple ligne fait état des déclarations récapitulatives mensuelles intégrées dans l'application CIEL en 2015. Le nombre des opérateurs entrepositaires agréés viticulteurs et négociants et des destinataires enregistrés n'est pas connu.

Les consignations occasionnelles faites par les opérateurs non-enregistrés ne sont pas évaluées. Des UTI on ne nous dit rien.

Il est fait état du nombre de contrôles Garantie ayant pu être effectués en 2015 mais aucune information n'est portée sur les bijoutiers délégataires et non-délégataires, déclarés auprès du bureau de Garantie de Toulouse et dont le bureau de Tarbes a la charge.

Le président souligne que ces contrôles seront dévolus au bureau de Pau, ainsi ceux des débiteurs de tabacs, au nombre de 119, contrairement à ce qui avait été annoncé au CHSCT 31 où il avait été évoqué la possibilité de confier ce type de contrôle à la brigade de Surveillance de Tarbes c'est à dire à des agents qui n'auront ni les dossiers des débiteurs avec les contrats de gérance ni la connaissance des éventuels suppléants en charge du débit avec le titulaire.

Les contrôles concernant les tabacs se feront en lien avec la future Cellule Régionale des Tabacs de Portet qui comptera 4 agents.

Le président évoque la possibilité de revoir les effectifs de Pau en adéquation avec la charge réelle de travail. Aujourd'hui, il estime pouvoir abonder le bureau de Pau d'un agent. Mais rien n'est acquis, cela dépendant aussi des décisions prises par la direction générale sur le PAE de la DI.

Bon, tout cela est très confus... Ce n'est pas pour rien que nous demandons **des organigrammes précis** pour les réorganisations de service, un genre de comptabilité matière de fabrication :
- avant nous avons un service, calibré à 8 agents (en 2009) qui effectuait... toutes les tâches fiscales et de nombreuses tâches douanières (bureau OD + contrôles) ;
- après, nous nous aurons... des bribes ici, et là, et encore là... et qu'on ne vienne pas nous parler de l'interlocuteur unique douanier ! C'est un vrai charcutage. Aussi irréfléchi que dangereux. Quand on pense que certains sont payés pour concevoir cela !

En plus de cette confusion, cette fermeture de service n'a fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT64 mais d'un simple point d'information en questions diverses lors de la réunion du comité le 1^{er} avril 2016 ce qui n'est pas admissible : **recevoir compétence sur un département entier** avec les déplacements et connaissance des opérateurs que cela implique, **cela ne peut pas être qualifié de marginal.**

Le président souhaite pourtant passer au vote en posant aux représentants des personnels la question : « Approuvez-vous la mesure de fermeture du bureau de Tarbes ? »

Les élus du Snad-Cgt demandent au président de modifier cette phraséologie en posant la question dans les termes prévus à savoir **demande l'avis des représentants des personnels** concernant le projet de fermeture du bureau de Tarbes ?

USD/FO – SOLIDAIRES- CFDT émettent un avis défavorable concernant le projet de fermeture bien que la consultation du CHSCT 64 n'ait pas encore eu lieu.

Le SNAD CGT n'émet pas d'avis à ce stade estimant que la demande d'avis est prématuré eu égard à l'absence de consultation du CHSCT64 et compte tenu des lacunes concernant l'évaluation des charges de travail transférées sur le bureau de Pau notamment.

Les élus du SNAD CGT demandent la mise au vote une délibération qui constate l'absence de communication par la direction d'informations (pourtant précisément listées en CHSCT31) concernant les charges de travail transférées, le reclassement des agents et les mesures organisationnelles à mettre en œuvre suite à la fermeture du bureau.

Cette délibération reprend les recommandations du CHSCT 31 : elle énumère les risques supplémentaires que le projet de fermeture fait peser sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents concernés et propose des actions pour réduire ces risques et notamment le risque routier et elle demande le concours du CHSCT des Pyrénées Atlantiques afin qu'il donne son avis et ses recommandations sur le transfert des activités de dédouanement et de viticulture du service de Tarbes.

VOTE POUR soutenir cette délibération – 4 VOIX

VOTE CONTRE – 1 VOIX USD/FO – Solidaires et CFDT ne prennent pas part au vote

Les représentants du Snad-Cgt demandent que soit inscrit au procès-verbal qu'une majorité de 4 voix s'est dégagée en faveur de cette délibération.

Point III – Fermeture de la Recette Locale de Condom

C'est l'expert de la CGT qui prend la parole, parle de son expérience, évoque des documents de travail remis qui ne sont pas du tout représentatifs de son travail qu'elle connaît bien pour l'exercer depuis plus de 10 ans. Elle pointe les applications informatiques qui ne fonctionnent pas bien, qui n'enlèvent pas de travail de la recette locale, qui l'ont cependant profondément modifié : elle dit avoir plus de travail de gestion que précédemment.

Les représentants du Snad-Cgt font remarquer au président que cette recette locale est implantée sur un site regroupant plusieurs services publics : une « Maison de l'Etat ». Ces Maisons de l'Etat ont été créées pour faciliter l'accès aux services publics et diminuer les coûts pour les administrations.

La recette de Condom a une réelle spécificité en matière d'Armagnac, les viticulteurs se trouvent confrontés dans la région à de nombreuses zones blanches, qui ne leurs permettent pas d'accéder à une dématérialisation rapide des procédures déclaratives dans CIEL (à titre d'exemple 70% des déclarations de revenus sont dématérialisées à Toulouse, 20% à Condom). On doit faire preuve de discernement. De plus, cette application demande aujourd'hui une intégration des volumes non plus en alcool-pur mais par degré ce qui va considérablement modifier l'aspect déclaratif mais également complexifier la tâche pour les opérateurs.

Un débat s'est engagé pas simplement sur le refus de la modernisation et de la dématérialisation des procédures mais en avançant avec pertinence les difficultés de mise en œuvre de ces évolutions liées au caractère spécifique des produits gérés par la RL de Condom, à la situation de la recette et aux usagers dans le ressort de ce service qui ne sont pas tous adeptes des nouvelles technologies et qui ont besoin d'un accompagnement dans ce domaine.

Alors, pourquoi ne pas garder ce service au sein de la maison de l'Etat auprès de laquelle sont aussi regroupés les services de la DGFIP et de la Direction Départementale des Territoires ?

Pour la CGT, un projet alternatif pourrait être mis en place en laissant un service de contrôle de la zone Armagnac et de l'accueil des nombreux viticulteurs de la zone de Condom. De plus, ce service pourrait accompagner les opérateurs pour la mise en place de CIEL. Gérer une partie du NCVI. Nous rappelons que les textes qui régissent les CT précisent bien que celui-ci peut élaborer des projets. **Dès lors, pourquoi ne pas se donner un peu de temps pour élaborer un projet alternatif garantissant le maintien d'un service public de proximité sans cout supplémentaire pour l'administration ?**

A entendre le Président, c'est, énonce-t-il bien le propos : « *la question qui se pose ici est de savoir si dans le schéma de l'organisation des douanes, la recette locale de Condom est toujours*

pertinente ». Vu qu'on vient de lui expliquer en long, en large et en détail que oui, c'était toujours pertinent et que le CT allait élaborer un projet pour le démontrer il répond royal que « *l'administration a déjà tranché* ». Quel contorsionniste !

Nous pointons aussi du doigt le manque d'informations concernant l'échéancier des projets de dématérialisation, les dysfonctionnements que connaissent les applications telles GAMMA, le manque d'informations concernant le travail supplémentaire engendré par ces dysfonctionnements pour les agents des recettes locales et des centres de viticulture.

Quand on lui demande des documents, des informations concrètes sur les applications, le Président nous raconte une conversation qu'il a eu avec un ancien officier de Marine devenu viticulteur ; tout ça n'est pas très sérieux et plus digne du café-théâtre que du comité technique.

De toute façon rien ne peut affaiblir ce superbe volontarisme : quand on veut, on peut. « On me disait que ce n'était pas possible pour telle RL, c'est possible, les opérateurs s'y sont fait... ». En effet, il y en a qui vivent sans père sans mère, sans pieds sans mains, sans maison sans travail... Tout est possible. Est-ce souhaitable ?

Après une heure et demie de débat, le président admet qu'il pourrait attendre l'application CIEL devienne obligatoire pour fermer effectivement la recette locale. Sachant que la fourchette rendant obligatoire la télédéclaration sera du 01/01/2018 au 31/12/2019, il envisage une fermeture effective au 31/12/2018, soit 6 mois plus tard que la date d'échéance consécutive à la consultation de ce jour. Tout en précisant qu'il pourra aussi le faire plus tôt s'il estime les conditions réunies avant.

Ceci dit, pas question d'attendre fin 2019, pas question d'attendre la résorption des zones blanches ou les mesures qui viseront les viticulteurs se trouvant dans ce cas. Pas question non plus de remettre à plus tard le passage au vote. Il veut du solide tout de suite... mais n'interdit pas aux rêveurs de rêver !

Légitimement, les représentants Cgt demandent la traduction de ce rêve dans la réalité administrative : la décision de fermer la RL implique la mise à zéro des effectifs de référence de la structure si on suit les instructions de la DG selon lesquelles les ER donnent une tendance à moyen terme (à moyen terme, une structure fermée a des ER à 0, c'est imparable). A l'époque où notre DI donnait encore aux représentants du personnel le PAE, il pouvait découpler les deux : des ER à zéro mais on maintient des effectifs (PAE) en N, N+1 voire N+2, N+3.

Mais notre DI qui va vers toujours plus de transparence ne veut plus donner ces informations aux élus en CTSD. Oui, alors comment va-t-il faire ? Voilà la question de trop, le président se sent attaqué par ces questions précises des élus CGT trop pointilleux, trop curieux, jamais satisfaits. Il est vrai que le bon sens, à ce stade, consisterait à remettre le vote à l'automne. Tout le monde le voit bien. Le président aussi. Mais il faut bien qu'il montre qui tient le fouet !

Alors, comme s'il s'agissait d'un cadeau que l'on retire à un enfant qui ne dit pas merci, le président menace de revenir sur sa généreuse proposition en signalant aux représentants du personnel qu'il avait toute autorité pour trancher. Que c'est lui qui décide. Cela, nous le savions.

Nous n'avons jamais oublié que derrière le masque de la bonhomie il y a un directeur mercenaire et que nos intérêts sont antagonistes.

Lui qui est dans la mise en œuvre de mesures de rigueur qui pressurent les personnels, dégradent le service rendu aux usagers en même temps que les conditions de travail, compromettent les intérêts du Trésor, pour la plus grande satisfaction des petits et gros fraudeurs, des mafias avec ou sans col blanc qui privent chaque année le budget de l'Etat de 80 milliards d'eu-

ros, des boites externes, informatiques ou autres qui se gavent...

Nous qui défendons un service public de proximité et de qualité, assurant l'information, le contrôle, le renseignement avec les moyens adaptés à la charge de travail que cela représente... garantissant l'égalité devant le service public, le consentement à l'impôt et la cohésion sociale. Un abîme entre nous... Et c'est lui qui a le pouvoir. Il tient bien à nous le faire sentir. Il le clame !

Oui, c'est lui qui décide. Y compris de manière arbitraire. Il ferme un service dans six mois, deux ans, trois ans. C'est lui qui décide. Il y a des règles. Il est au-dessus d'elles. La Cgt les lui rappelle. Au diable la Cgt. C'est quand même lui qui décide.

Navrée de ce spectacle,

Indignée du peu de considération que le président accorde aux élus qui se battent pour que l'administration cesse de mépriser les règles d'un Etat de droit et respecte les droits fondamentaux des agents,

Ecœurée devant ce mauvais père Ubu brandissant son sceptre,

La délégation CGT quitte la salle.

Ce qui est clair : Pour contrebattre les décisions aussi lamentables que contraires aux règles de la consultation des instances que prend un dictarecteur, étourdi par son sentiment de toute puissance et par le feu des projecteurs il y a la voie judiciaire que la Cgt continuera, avec persévérance, d'emprunter.

**Il y a aussi et dans le même temps la mobilisation des personnels. Avec persévérance.
Vous aussi, soyez acteurs... de votre devenir !**

<p>Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Christophe Larroudé (06.72.52.70.11) – Michel Laurent (06.64.55.03.22) Olivier Balzer (06.73.59.13.78) - Christine Hullin (09.70.27.59.14)</p>
--